



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et  
ONU Femmes à l'occasion de la 60<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme

15 mars 2016, Salle de l'ECOSOC, Siège de l'ONU, New York

### NOTE EXPLICATIVE ET PROJET D'ORDRE DU JOUR

#### 1. INTRODUCTION

En 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée par les Nations Unies à Beijing, 189 Etats se sont engagés à “abroger toutes les lois encore en vigueur qui introduisent une discrimination fondée sur le sexe” avant la fin de 2005.<sup>1</sup> De plus, 189 Etats ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), déterminés à agir pour l'éradication de la discrimination à l'égard des femmes. Aujourd'hui, en 2016, force est de constater que cet engagement n'a pas été tenu. L'égalité juridique – celle qui permet aux femmes et aux filles de faire valoir leurs droits et d'accéder à des voies de recours dans le cas contraire – est une condition préalable nécessaire mais insuffisante pour la promotion, l'application effective et le contrôle durables de l'égalité des sexes et la non-discrimination. Pour en finir avec les lois discriminatoires, il faut des interlocuteurs clés, une stratégie et des actions à tous les niveaux.

Les parlements et leurs membres élus ont été investis du pouvoir de légiférer et d'influencer l'opinion publique au travers des médias et de l'engagement citoyen. Ils ont par conséquent un rôle fondamental à jouer pour mettre fin aux lois discriminatoires, légiférer en faveur de l'égalité des sexes, et contrôler et contrôler l'application des lois.

Conformément à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles – et du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre (2012) de l'Union interparlementaire (UIP), l'UIP et ONU Femmes organisent une réunion parlementaire à l'occasion de la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW) afin d'attirer l'attention sur le thème “Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable”. La réunion sera axée sur les principales formes de discrimination législative, qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, illustrées par la recherche internationale fondée sur des faits et les expériences pratiques des législateurs en matière d'adoption, d'application et de contrôle de lois en faveur de l'égalité des sexes et la non-discrimination.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, Rapport sur les travaux de la quarante-neuvième session (28 février-11 et 22 mars 2005), Conseil économique et social, Documents officiels, 2005, Supplément no. 7 (E/2005/27-E/CN.6/2005/11), New York.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

15 mars 2016

10:00 - 10:30

### Remarques liminaires

- Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP
- M. Y. Glemarec, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes, ONU Femmes

10:30 – 13:00

### Session 1. L'état des lois discriminatoires dans le monde

La discrimination juridique contre les femmes existe dans tous les pays et dans tous les secteurs de la société. Les cadres juridiques discriminatoires présentent un obstacle majeur à l'égalité et au bien-être des personnes. Ces lois envoient un message clair à la société suggérant que la vie des femmes et des filles compte moins que celle des hommes. Elles ont également des conséquences graves pour le développement.

La discrimination juridique contre les femmes existe dans tous les systèmes juridiques régissant les sociétés et c'est d'autant plus évident lorsque l'on examine *le régime matrimonial* des femmes, comprenant le mariage, le divorce, la polygamie, entre autres; *le statut personnel*, parmi lesquels la citoyenneté, l'identité juridique, la valeur du témoignage devant les tribunaux, et le droit de voyager; *le statut économique*, incluant les droits de succession, de propriété et d'emploi; et les lois concernant la *violence contre les femmes*, dont le viol et les soi-disant "crimes d'honneur"<sup>2</sup>.

Selon la Banque mondiale, il existe dans 155 des 173 pays examinés en 2015 au moins une différence juridique entre hommes et femmes qui limite les perspectives économiques des femmes; dans 100 de ces pays, les femmes doivent faire face à des restrictions en matière des emplois qu'elles peuvent occuper; et dans 18 pays, les maris peuvent s'opposer à ce que leur femme travaille et les empêcher d'accepter un emploi.<sup>3</sup> De meilleurs accès à l'éducation et taux de réussite pour les femmes et les filles n'ont pas été suivis de conditions de travail ou de perspectives d'avancement améliorées, ni de salaire égal pour un travail égal. Le mariage lorsqu'elles sont très jeunes, la mobilité réduite, un congé maternité insuffisant - ou inexistant – ou un code du travail qui restreint explicitement le type de travail que les femmes peuvent exercer représentent tous des obstacles.

Cette session examinera les multiples formes de discrimination juridique qui perdurent dans le monde aujourd'hui, en passant en revue les progrès accomplis et les failles à ce jour.

*Les panelistes de la session sont :*

- Mme Y. Hayashi, Présidente du Comité pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- M. A. Lopez-Claros, Directeur de l'unité de recherche sur les indicateurs, Groupe de la Banque mondiale
- Mme Y. Hassan, Directrice exécutive internationale, Equality Now
- Mme. B. Duncan, Conseillère juridique et constitutionnelle, Leadership et gouvernance, ONU Femmes

<sup>2</sup> Egalité maintenant, Des mots et des faits : bilan des actions gouvernementales quinze ans après la Conférence de Pékin, janvier 2015

<sup>3</sup> Banque mondiale et Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 2013, *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit, 2014, Lever les obstacles au renforcement de l'égalité hommes-femmes*

Après une brève présentation, une réunion-débat en présence d'un modérateur regroupera des **experts et parlementaires invités à réagir aux questions suivantes** :

- Quel est l'état des lois discriminatoires dans le monde ?
- Quelles sont les lois discriminatoires les plus difficiles à réformer ou abroger ?
- Dans quels domaines a-t-on fait le plus de progrès ?
- Quels ont été les freins au progrès ?

**12:50 – 13:00** Allocation de Mme P Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive, ONU Femmes

---

**13:00 – 14:45** *Déjeuner*

---

**14:45 – 16:15** **Session 2. Le pouvoir des parlements dans la lutte contre les lois discriminatoires**

Les parlements et parlementaires ont la prérogative de légiférer, et de modifier et d'abroger les lois et pratiques institutionnelles en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination. L'abrogation des lois discriminatoires prend du temps, mais la volonté collective en faveur de l'égalité des sexes n'a jamais été aussi forte. Les ODD récemment adoptés sont le reflet du plan de transformation conjoint en faveur du développement, et ont renforcé les engagements internationaux, en particulier grâce à l'ODD 5, de "parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles". Les cibles spécifiques de cet objectif comprennent l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes et les filles partout dans le monde. Cette vision – décrite par ONU Femmes comme "Planète 50-50 d'ici 2030" – représente une société où les hommes et les femmes ont tous les mêmes droits, accès et opportunités. Cette réunion sera axée sur les pouvoirs qu'ont les parlements pour transformer cette vision en réalité. Elle mettra en lumière les initiatives parlementaires visant à mettre en œuvre des réformes et adopter des stratégies pour abroger les lois discriminatoires.

*Les panelistes de la session sont :*

- Mme. N. Skalli, Membre de la Chambre des Représentants (Maroc), ancien ministre du développement social, de la famille et de la solidarité
- Mme. M.O. Emaase, Membre de l'Assemblée nationale (Kenya)
- M. C. Chauvel, Chef d'équipe, Processus politiques inclusifs, Bureau des politiques et programmes de soutien, PNUD

Cette session sera dirigée par un modérateur qui encouragera les **experts et parlementaires à débattre des questions suivantes** :

- Quelles mesures spécifiques ont été adoptées en vue d'abroger les lois discriminatoires depuis 20 ans par votre parlement ?
- Comment les femmes en ont-elles bénéficié ?
- Que faut-il pour renforcer la volonté politique nécessaire pour soutenir ces réformes ?
- Quels sont les plus gros défis des parlementaires pour mettre fin à la discrimination ?
- Quelles leçons pouvons-nous tirer des expériences à ce jour ?

**16:15 – 17:45** **Session 3. Les défis en matière d'application, de mise en œuvre et de contrôle**  
L'égalité des sexes juridique ne garantit pas forcément des opportunités égales pour les femmes et les hommes dans la pratique. Les stéréotypes basés sur le genre et les normes et pratiques sociales ne font qu'augmenter les déséquilibres.

Les parlements ont le pouvoir d'adopter des lois, mais ils ont aussi un rôle crucial à jouer dans le contrôle de l'application et la mise en œuvre de ces lois. Plusieurs

mécanismes parlementaires, tels que les comités et groupes de travail peuvent être employés pour améliorer les résultats. Cette session explorera donc le rôle clé des parlementaires en matière de contrôle, ainsi que d'autres rôles et fonctions parlementaires destinés à soutenir une mise en œuvre effective des lois, que ce soit en termes de crédits budgétaires ou de sensibilisation, entre autres. L'importance du leadership politique des femmes et de leur représentation au sein des organes décisionnels sera également abordée.

*Les panelistes de la session sont :*

- Mme S. Markham, Coordinatrice principale pour l'égalité des sexes et pour l'émancipation des femmes, USAID
- Mme. C. A. Thomas, Directrice executive, Global Rights for Women
- Mme P. Locatelli, Membre de la Chambre des Députés (Italie)
- M. C. Chauvel, Chef d'équipe, Processus politiques inclusifs, Bureau des politiques et programmes de soutien, PNUD

Des présentations seront proposées par des spécialistes, suivies d'une réunion-débat en présence d'un modérateur où des **experts et parlementaires seront invités à réagir aux questions suivantes :**

- Quels sont les obstacles auxquels doivent faire face les parlementaires en matière de contrôle et de mise en œuvre des lois pour l'égalité des sexes ? Quelles sont les opportunités ?
- Quelles leçons pouvons-nous tirer de la mise en œuvre des lois d'élimination de la violence contre les femmes et les filles ou instaurant des quotas ? Qui sont les interlocuteurs clés ?

**17:45 – 18:00**

Remarques finales